

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai reçu plusieurs communications et tout dernièrement il m'est parvenu un télégramme de la part de certains habitants de Chilliwack.

M. J. D. TAYLOR: Puis-je demander au ministre si quelque décision a été prise après la réception de ce télégramme?

L'hon. M. PUGSLEY: Pas encore.

M. J. D. TAYLOR: J'ai reçu des requêtes pressantes de Chilliwack pour montrer au Gouvernement l'avantage, je pourrais aussi bien dire la nécessité de construire un édifice public à cet endroit. Je pourrais rappeler de nouveau au ministre que pas plus tard qu'en octobre, le ministre du Revenu de l'Intérieur qui, j'en suis fâché, n'est pas ici ce soir parce qu'il confirmerait mes dires à ce sujet, ajouterait ses prières aux miennes, et tiendrait sans doute que sa promesse de gentilhomme soit exécutée—a promis aux habitants de Chilliwack qu'ils auraient cet édifice.

Il était même en telle veine de générosité qu'il leur a laissé entendre que l'endroit choisi pour la construction de cet édifice n'étant pas le plus convenable, il pouvait obtenir un manège militaire que l'on élèverait sur ce terrain, tandis qu'on construirait un bureau de poste sur un autre emplacement. Je dois dire qu'il y a eu un crédit de \$5,000 voté à la dernière session pour cette construction, sur lesquels on a dépensé \$3,000 pour l'achat du terrain, que le local du bureau de poste est tout à fait insuffisant, et que l'intérêt public souffre de ce que le receveur de la poste n'a pas de place pour classer le courrier. Je voudrais proposer que, si nous devons attendre une autre année pour voter un crédit affecté à cet édifice et encore une autre année pour sa construction, il serait bon de construire un logis temporaire comme allonge au bureau de poste actuel de telle sorte que pendant les deux années d'attente pour l'édifice public, les habitants auront de la place dans le bureau de la poste; c'est pourquoi s'il est possible on devrait utiliser l'argent déjà voté pour améliorer la situation qui existe.

L'hon. M. PUGSLEY: Les réclamations des habitants de Chilliwack m'ont été présentées avec beaucoup d'insistance par le prédécesseur de l'honorable député (M. Taylor). Je ne crois pas que l'honorable député puisse insister avec plus d'énergie. J'ai été pénétré des besoins de cette localité et des démarches ont été faites en ce sens. . .

M. HUGHES: Comment?

L'hon. M. PUGSLEY: Par l'acquisition d'un terrain. Je crois que nous pouvons nous entendre pour la construction du bâtiment si la place n'est pas suffisante et si le directeur général des Postes en font la demande. Il pourrait se faire qu'il y ait une entente avec le propriétaire en vue de

la construction d'une allonge au bâtiment actuel avec compensation sous la forme d'une augmentation de loyer. Mais comme le bâtiment actuel est loué, mon département ne pourrait pas entreprendre de faire cette allonge.

M. J. D. TAYLOR: Le receveur de la poste est propriétaire de la maison à côté de laquelle il y a un terrain vacant. Il est parfaitement possible de construire à peu de frais une allonge. Depuis trente-sept ans que nous faisons partie de la confédération, les revenus fournis par Chilliwack à l'administration ont été considérables. Il n'est pas juste qu'une ville de cette importance n'ait pas encore, après trente-sept ans, d'édifice public, quand le Gouvernement est si prodigue de crédits pour construire ailleurs un si grand nombre d'édifices publics.

M. HUGHES: Je constate qu'il y a eu \$23,000 votée en 1908-09 et \$5,000 en 1909-10. Ces \$23,000 ont-ils été dépensés?

L'hon. M. PUGSLEY: Ils le seront à la fin de l'exercice financier actuel.

M. HUGHES: En est-il de même du \$150,000 pour l'édifice public de Vancouver?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, la somme est destinée à terminer les travaux.

Travaux publics.—Dépenses portées au compte capital.—Ports et rivières, Port-Arthur et Port-William, améliorations au port et à la rivière, \$600,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce crédit est destiné à continuer les travaux. A Port-Arthur il s'agit de l'agrandissement d'un système de brise-lames nécessaire à la protection de la navigation dans le port et aussi de la continuation active du dragage.

M. HUGHES: Y a-t-il encore de la place pour draguer après tout ce qui a déjà été fait?

L'hon. M. PUGSLEY: Ce sont les habitants de Port-Arthur et de Port-William, de Winnipeg et de l'Ouest qui demandent l'approfondissement de ces ports à 25 pieds. Au début on avait pensé que 22 pieds seraient suffisants.

M. HUGHES: Que fait-on du vieux brise-lames?

L'hon. M. PUGSLEY: Il reste en l'état actuel et nous construisons les nouveaux ouvrages à l'extérieur, de façon à donner ouvrages à l'extérieur, de façon à donner partie du vieux brise-lames sera détruite, toujours en vue de donner plus de place. A Fort-William les travaux se font sur un plan très vaste. La rivière Mission est approfondie et élargie et on construit un bassin de transbordement d'une superficie de trente acres. Ces travaux sont faits en vue de l'établissement du Grand-Tronc-Pacifique: je suis heureux de pouvoir dire que

• M. J. D. TAYLOR.